

## Concours de Pâtisserie

### Bulletin d'inscription

# SALON DE LA NOIX

DE GRENOBLE ET DES PRODUITS  
DU TERROIR

*A retourner  
avant le 15 novembre 2017  
à la mairie de Vinay  
par courrier ou par mail  
[mairie@vinay.fr](mailto:mairie@vinay.fr)*

Dimanche 26 novembre 2017

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| NOM                           |  |
| PRENOM                        |  |
| AGE (facultatif)              |  |
| ADRESSE                       |  |
| TELEPHONE<br>(fixe ou mobile) |  |
| MAIL                          |  |

Règlement lu et approuvé

*Ecrire la mention "lu et approuvé"*

Signature du (de la)  
pâtissier(ère)

*A remplir par la commune*

Date Inscription  
et N° du gâteau

Le : .... / .... / 2017

N°

**Dimanche 26 novembre 2017**

## **Règlement du concours de Pâtisserie**

**SALON DE LA  
NOIX**  
DE GRENOBLE ET DES PRODUITS  
DU TERROIR

### **Article 1 : Organisation**

Ce concours est organisé par la commune de Vinay dans le cadre du « Salon de la Noix de Grenoble et des Produits du Terroir » sous l'autorité de la commune de Vinay responsable d'organiser, de coordonner et de suivre le concours.

### **Article 2 : Les participants**

Aucune qualification spéciale n'est requise.

Les candidats doivent s'inscrire à l'avance afin de délimiter le nombre de concurrents.

Pour avoir un concours équilibré, le nombre de participants sera limité à 16.

Lors de la dépose de leur gâteau, les candidats devront présenter une fiche recette afin que celle-ci puisse être mise en ligne dès la fin du concours. (recette publiée = points bonus au concours).

Après le concours, chaque gâteau sera automatiquement découpé et dégusté par le public présent. Il ne sera pas permis de le ramener chez soi.

### **Article 3 : Thème du concours : Dessert à base de Noix de Grenoble**

En plus de la noix, il est imposé dans la composition du gâteau au moins 1 ingrédient sur les 3 ci-dessous (pâte au choix).

Les 3 ingrédients proposés sont : CHOCOLAT - POMME - CHARTREUSE

### **Article 4 : Date, lieu du concours et date dépôt des gâteaux**

**\*\*Clôture des inscriptions le 15 novembre 2017\*\***

Le concours aura lieu le dimanche 26 novembre 2017 au Gymnase de VINAY.

Les participants devront apporter leur dessert accompagné de leur recette à l'emplacement désigné entre 8 h 30 et 9 h (dernier délai).

Ces desserts seront à disposition du jury pour le concours à partir de 9 h 30.

### **Article 5 : Critère d'évaluation.**

3 critères d'évaluations seront pris en compte :

- L'apparence : Présentation agréable à l'œil
- La découpe : Tenue et texture
- Le goût : respect des goûts annoncés

### **Article 6 : Le jury**

Le jury sera composé de Pâtisseries et Cuisiniers Professionnels et d'autres invités.

### **Article 7 : Proclamation des résultats.**

Remise des Prix à partir de 16 heures.

Les 3 desserts ayant recueillis les meilleures notes, seront proclamés « Meilleurs desserts aux noix » du Salon de la Noix de Grenoble et Produits du Terroir 2017.

### **Article 8 : Droit à l'image**

Les participants autorisent la commune à utiliser les photographies prises durant le concours.